

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 46 (1975)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Les communes jurassiennes et l'assurance chômage : une enquête de l'ADIJ  
**Autor:** G.N.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825197>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVI<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraît une fois par mois  
N° 10 Octobre 1975

## SOMMAIRE

Les communes jurassiennes et l'assurance chômage : une enquête de l'ADIJ (209) ; Industrie horlogère et hausse du franc suisse : un rapport d'experts (212) ; Le canal, un sujet de conversation vieux de 400 ans (216) ; Aménagement du territoire (220) ; Chiffres et statistiques (222) ; Chronique des lecteurs (223) ; Chronique économique (224).

## Les communes jurassiennes et l'assurance chômage : une enquête de l'ADIJ

### 1. Introduction

Dans le cadre de la loi fédérale actuelle sur l'assurance chômage, le canton de Berne a laissé aux communes le soin de rendre l'assurance chômage obligatoire. Une vingtaine de communes ont pris une telle décision et une trentaine ont constitué ou se sont affiliées à une caisse publique. Il existe cinq caisses publiques dans le Jura.

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a entrepris une enquête sur le chômage auprès des communes des sept districts jurassiens durant les mois d'août et de septembre 1975. Le questionnaire, élaboré par la Chambre d'économie publique de l'Emmental, portait sur la situation des communes du point de vue de l'assurance chômage, le nombre de chômeurs partiels ou totaux, les secteurs de l'économie les plus touchés par la récession, les réserves de travail et les mesures entreprises par les communes pour remédier à la situation.

L'enquête avait pour objectif l'unique recherche d'informations. Il ne s'agissait

donc pas de trouver les causes du chômage ni d'analyser ou d'expliquer la situation. Il est à noter toutefois que, comme toute enquête, celle-ci a eu un effet mobilisateur. Le fait de solliciter les communes entraîne une certaine prise de conscience chez les autorités.

### 2. Les résultats

Nous n'entrerons pas dans les détails et prendrons globalement les 7 districts en considération. Cent quarante-six communes ont reçu le questionnaire (145 + Evilard), 107 nous l'ont retourné. Deux questionnaires sont inutilisables. Nous avons donc obtenu 73 % de réponses, qui représentent des résultats concernant 45 000 salariés. Le Jura en compte plus de 60 000.

Plusieurs communes importantes n'ont pas répondu, notamment Reconvilier, Saint-Imier, Tavannes, Sonceboz, etc.

#### 2.1. Situation des communes du point de vue de l'assurance chômage

Les 18 % des communes sont affiliées à une caisse publique. Elles représentent

la moitié des salariés. Parmi les communes qui ne se sont pas affiliées à une caisse — au compte desquelles se trouvent toutes les communes d'Ajoie et du Clos-du-Doubs — 30 d'entre elles, c'est-à-dire le tiers, pensent adhérer à une caisse et 43 ne le pensent pas. Cependant très peu de communes, moins de 10, ont déjà entrepris des démarches auprès des caisses existantes.

Parmi les 84 communes non affiliées à une caisse, 30 jugent leur affiliation prématurée. Les raisons invoquées tiennent au caractère essentiellement agricole de la commune, ou au fait que très peu de salariés habitent la commune ou encore que chaque salarié a la possibilité d'adhérer à une caisse privée syndicale ou autre. En réalité, il s'agit ici des petites communes.

## 2.2. Chômeurs partiels et chômeurs totaux

**Les chiffres que nous allons donner ici sont à manipuler avec précaution.** Il convient d'émettre certaines réserves quant à leur exactitude. Voici pourquoi :

La date de l'enquête se situe à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, ce qui correspond à une situation économique donnée. Notre enquête n'est pas exhaustive et les chiffres avancés sont des estimations évaluées par les secrétaires communaux.

D'autre part, tous les chômeurs n'ont pas l'obligation de s'assurer, donc de s'annoncer à l'Office communal du travail. Dans bien des cas de chômage partiel, l'annonce se fait d'une façon collective par l'employeur.

Il convient également d'avoir à l'esprit que nous exportons bons nombres de chômeurs totaux sous la forme de travailleurs étrangers ayant un permis de séjour à l'année ou étant saisonniers.

Afin d'avoir une image proche de la réalité, l'enquête proposait deux questions. La première se basait sur les personnes qui se sont ou ont été annoncées au bureau communal, la seconde était une estimation.

Selon nos résultats qui ne touchent que 80 % des salariés jurassiens nous obtenons les nombres ci-après.

Tableau 1

*Nombre de chômeurs dans les 105 communes de notre échantillon sur la base des personnes qui se sont annoncées (août-septembre 1975)*

Chômeurs totaux	183
Chômeurs partiels	2162
Jeunes gens sans place d'apprentissage	12

Tableau 2

*Nombre de chômeurs dans les 105 communes de notre échantillon sur la base d'estimations (août-septembre 1975)*

Chômeurs totaux	228
Chômeurs partiels	4659
Jeunes gens sans place d'apprentissage	17

Vu la taille relativement petite de nos communes, qui permet au secrétaire communal d'appréhender la réalité communale, nous pensons qu'il convient de se baser sur les estimations pour don-

ner un reflet fidèle de la situation jurassienne globale.

En rapportant le nombre de chômeurs au nombre de salariés, nous trouvons les résultats suivants pour l'ensemble du Jura :

il est bon d'épargner...



Union de Banques Suisses

celui qui économise à l'UBS  
peut envisager l'avenir avec assurance, car l'épargne  
donne un sentiment de sécurité et de liberté.

Livret et compte d'épargne – Livret d'épargne "jeunesse"  
Livret et compte d'épargne-placement – Obligations de caisse

Demandez à nos guichets notre prospectus "Taux d'intérêt et conditions"



**Laufon**

**Nous avons  
notre  
mot à dire  
en céramique**

---

SA pour l'Industrie Céramique 4242 Laufon  
Tuilerie Mécanique de Laufon SA 4242 Laufon  
Téléphone 061 89 10 11 Télex 62976

**Laufon**

1705

Tableau 3

*Evaluation du nombre de chômeurs pour l'ensemble du Jura (août-septembre 1975)*

Chômeurs totaux	300
Chômeurs partiels	6300
Jeunes gens sans place d'apprentissage	18

Le nombre des chômeurs partiels, par rapport à l'époque de l'enquête, a considérablement augmenté. C'est ainsi que plus de 10 % des salariés jurassiens sont actuellement en chômage partiel.

### 2.3. Les secteurs de l'industrie les plus touchés

Selon les réponses obtenues, l'horlogerie et ses branches annexes sont bien entendu les plus touchées par le chômage partiel ou total. Viennent ensuite la métallurgie, la mécanique et le bâtiment. D'autres secteurs sont également concernés comme le textile et la céramique. L'agriculture échappe totalement au phénomène.

### 2.4. Les réserves de travail

50 % des communes possèdent des réserves de travail, l'autre moitié n'en possède pas. Parmi ces réserves, les plus importantes sont les travaux de construction ou d'entretien de chemins forestiers ou autres ; le façonnage de bois, les travaux de drainage et de correction de rivières sont également prévus, ainsi que la réfection de bâtiments publics. Plusieurs communes ont constitué un fonds de chômage.

Très peu de communes pensent prendre d'autres mesures, parmi celles qui n'ont pas de réserves de travail. En général, c'est l'absence d'une politique bien définie qui apparaît comme la règle. Toutefois, il convient de se poser la question de savoir si les communes ayant constitué ou s'étant affiliées à une caisse de chômage publique ne s'en sont pas tenues à cette forme de prévoyance ?

### 2.5. La lutte contre la diminution des places de travail

15 % des communes possédant des industries sur leur territoire sont entrés

en contact avec les employeurs de la place. Le but de ces relations était de prendre des mesures contre la diminution des places de travail.

Les deux tiers des autorités communales s'estiment informées ou partiellement informées de la situation économique de leurs entreprises communales. Un tiers ne l'est pas.

La proposition d'étude, en accord avec les entreprises, des possibilités de constituer ou d'utiliser des réserves de travail publiques ou privées reçoit un large écho, car il s'agit de sauvegarder des places de travail. Il est toutefois remarqué qu'il est souvent difficile d'entrer en contact avec les entreprises. D'autre part, une collaboration intercommunale est parfois souhaitée.

Les prévisions des communes sont quelque peu optimistes puisque moins du quart prévoit une augmentation du chômage. Cependant, il faut corriger cette première impression en remarquant que nombre d'entre elles ne s'aventurent pas dans les prévisions. Il est vrai qu'en ce domaine les spéculations vont bon train et sont souvent peu fondées.

## 3. Conclusion

La situation économique, la récession a provoqué des réactions sur le plan communal. A titre d'exemple, il suffit de signaler l'initiative des maires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Cette région ne connaît aucune caisse d'assurance chômage publique. Le comité de l'Association des maires a décidé d'enquêter auprès des communes pour déterminer les besoins en la matière.

Il nous apparaît satisfaisant de constater que les communes ne sont pas du tout restées indifférentes à notre préoccupation. Malgré les réserves de travail

constituées par les communes, celles-ci n'ont en définitive que très peu de moyens à disposition pour lutter contre le phénomène économique de la récession. Leur politique consiste en mesures palliatives d'extrême nécessité. Elle a un caractère d'assistance sociale et vise

à atténuer les rigueurs du chômage pour les travailleurs. C'est principalement à la Confédération qu'il appartient de prendre les mesures préventives et de pratiquer une politique économique efficace de lutte contre la récession.

G. N.

## **Industrie horlogère et hausse du franc suisse : un rapport d'experts**

### **A. La situation de l'industrie horlogère suisse**

L'industrie horlogère suisse est au nombre des branches qui pâtissent le plus durement des difficultés de la conjoncture actuelle, déterminées notamment par les cours de change et les problèmes de structure. La plupart de ses 65 000 employés sont contraints au chômage partiel, les réductions d'horaires atteignant généralement 10 à 20 %. De novembre 1974 à mai 1975, le volume des ventes a reculé de 27,6 % (soit de 14,3 millions de pièces) par rapport à la même période de l'année précédente. En valeur, le recul des exportations, dont le résultat se confond pratiquement avec celui du chiffre d'affaires, eu égard à l'étroitesse du marché intérieur, a accusé 316,8 millions de francs, soit 18 %. Quant aux stocks, ils sont aujourd'hui deux fois plus élevés qu'en période « normale ». L'Union des fabricants de montres suisses, plus connue sous le nom de Fédération horlogère suisse (FH), estime ainsi à près de 400 millions de francs les fonds immobilisés par ces stocks excédentaires et l'accroissement des charges financières qui en découlent à plusieurs dizaines de millions pour le seul secteur des montres à ancre. De plus, les entreprises horlogères doivent encore faire face à des retards dans les

paiements, dus notamment au fait que les clients étrangers attendent une baisse du franc suisse. Les délais de règlement, qui étaient habituellement de 15 à 30 jours, atteignent aujourd'hui de 90 à 120 jours dans la plupart des cas. Dans les analyses visant à définir l'origine des problèmes actuels, trois éléments sont mis en exergue par les représentants de la branche, de même que par des observateurs extérieurs, à savoir : la profonde transformation des rapports de change au préjudice du franc suisse, les tendances récessionnistes mondiales et les défauts de structure apparaissent tant au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation. Certes, l'importance de ces facteurs peut varier fortement selon les cas.

Les représentants de la branche s'accordent généralement à penser que la baisse des exportations doit être attribuée d'abord à la revalorisation massive du franc suisse, principalement par rapport aux monnaies des pays ou des zones économiques qui offrent les meilleurs débouchés à notre production horlogère (soit par rapport au dollar, à la lire et à la livre sterling). A l'appui de la thèse selon laquelle la baisse de la demande